

Ce premier trimestre est déjà passé et il aura été marqué par deux événements positifs pour notre commune. En premier lieu le recensement qui s'est déroulé sur les mois de janvier et de février aura permis de constater une augmentation de notre population municipale. Même si nous ne possédons pas de chiffre officiel de l'INSEE nous savons que nous dépassons les 1050 habitants. Cette évolution constante de plus de 1% par an nous permet de maintenir nos services et d'offrir des perspectives de développement économique pour ceux qui souhaiteraient investir sur notre territoire.

Le deuxième point positif concerne aussi l'économie puisque les travaux de la zone d'activité de Vachegard ont commencé comme prévu en ce début d'année.

Le contact sérieux avec une entreprise pour venir déjà s'y installer montre la pertinence des actions qui ont pu conduire à cette réalisation. L'investissement de Pontivy Communauté sur ce projet est la manifestation d'un réel engagement pour aménager l'ensemble de son territoire.

Le rayonnement de cette zone dépassera largement les frontières de notre commune et j'espère confortera les emplois près de chez nous. Cela fut long à se concrétiser mais en cette période de printemps les jardiniers le savent : "qu'il faut être patient pour obtenir un beau jardin ... "

Vive Radenac

B. LE BRETON

Prix Jean Robic



219 participants

Titoune



**La bibliothèque baptisée
Albertine Dagand**

SOMMAIRE

Délibérations du conseil municipal	Pages 2 - 8
Etat-Civil Urbanisme	Page 9
Travaux	Page 10
Informations	Pages 11 - 20
Associations	Pages 21 – 31
Autrefois	Page 32
Festivités	Page 33
Calendrier des fêtes	Page 34

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
14/01/2016

Date d'affichage
14/01/2016

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 13
Votants :

L'an 2016, le 21 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme GICQUEL Albertine, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme TATTEVIN Magali, Mme VERA Aurélie
Absente : Mme LE CALLONNEC Sylvie
Excusée : Mme LE BLAY Sonia

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Albertine

Réf	2016_01_02A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Attributions de compensation définitives 2015

Le montant de l'attribution de compensation définitive de 2015 pour la Commune de Radenac est de **31 512 €**. Ce montant tient compte de la participation de la Commune au service ADS (Application du droit du sol) pour un montant de 937 €.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la répartition de l'attribution de compensation pour l'année 2015.

Réf	2016_01_02B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Commission d'évaluation des charges transférées - Rapport

Le Conseil Municipal approuve l'évaluation des charges transférées de Pontivy communauté qui tient compte des charges consécutives :

- Aux transferts du parc d'activités de la Belle Aurore à Réguieny et du musée de l'électricité à Saint Aignan ;
- Aux charges d'investissement du Pôle Petite enfance de Pontivy suite à la construction du nouvel équipement ;
- A la création de deux services communs : ADS et ATESAT.

Réf	2016_01_02C		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Fonds de concours "Logement social"

Le Conseil Municipal valide la mise en œuvre du programme local de l'habitat et adopte ce nouveau dispositif d'aide au logement social.

Réf	2016_01_03		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Formation d'un groupement de commandes entre communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales (Programme 2016)

Le conseil municipal décide de créer un groupement de commandes composé des communes de Crédin, Pleugriffet, Radenac, Réguiny et Rohan pour les marchés d'entretien des voiries communales afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics.

Monsieur Kléber LE NORMAND et monsieur Philippe PIRIO sont désignés membres respectivement titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

Réf	2016_01_04		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A la majorité	12	0	1

Objet de la délibération : Elaboration du SCOT du Pays de Pontivy

Le Comité syndical du Pays de Pontivy a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est soumis pour avis aux personnes publiques associées.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions et explications sur ce document.

Le Conseil municipal valide le projet de SCOT du Pays de Pontivy.

Réf	2016_01_05		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Maîtrise d'œuvre - Ouverture des plis : Aménagement du bourg

Monsieur le Maire rend compte de la consultation d'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg et précise que la commission d'ouverture des plis s'est réunie mardi 19 janvier 2016 à 9H30.

13 cabinets ont répondu à l'appel d'offres et la commission a décidé de retenir 5 cabinets qui viendront présenter oralement leurs références, moyens et méthodes de travail ainsi que coût des études préalables et le pourcentage affecté à la phase projet.

A l'issue de cette présentation, la commission d'ouverture des plis retiendra le futur maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

Réf	2016_01_06		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Recensement 2016 - Nominations - rémunération

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population a commencé ce jour et se terminera le 20 février 2016.

Il précise que monsieur Yves COCHEREL, nommé agent recenseur par délibération du 03 décembre 2015, ne peut pas remplir sa mission pour des raisons personnelles et que la candidature de monsieur Michel LE TARNEC résidant à Kervalo en RADENAC a été sollicitée.

Le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- * 1.65 € par bulletin individuel,
- * 0.85 € par feuille de logement,
- * 150.00 € de forfait au titre des frais de déplacement.

Réf	2016_01_07		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Mise en place de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2015-12-02 du 03 décembre 2015 relative à la mise en place de l'entretien professionnel et précise que l'avis du comité technique départemental était requis.

Lors de la séance du 14 janvier 2016, le comité technique départemental a émis un avis favorable aux modalités d'application de l'entretien professionnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de la décision du comité technique départemental et confirme sa délibération du 03 décembre 2015.

Réf	2016_01_08		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prestation d'analyses

Le coût de la prestation de service du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine est de **484.81 € H.T.** pour l'année 2016.

Réf	2016_01_10		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Dossier Lafarge : Sondages

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réunion du 17 décembre 2015 relative à la présentation des résultats des travaux de foration de recherche d'eau sur la Commune par la Société Lafarge.

Il précise que les quantités d'eau disponibles sur les deux forages ne sont pas suffisantes (6 m3/h pour l'un et 12 m3/h pour l'autre) et que l'entreprise Lafarge va reboucher les forages.

Monsieur le Maire fait également un rappel de la chronologie des événements qui ont marqué cette procédure de forage par la société Lafarge et notamment la procédure de recours contre l'arrêté du Préfet.

Réf	2016_01_11		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 : Budget Le Clos du Parc

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 1 du budget du lotissement « Le Clos du Parc »:

Réf	2016_01_12A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Acquisition de stores : Cantine

Le devis de la SARL AGES relatif à la fourniture et la pose de store à la cantine municipale est validé par le conseil municipal pour un montant de 1 878.00 € TTC.

Réf	2016_01_12B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	13	0	0

Objet de la délibération : Tour de Bretagne Féminin

Monsieur le Maire soulève à l'Assemblée la possibilité d'accueillir le Tour de Bretagne Féminin le vendredi 15 juillet 2016.

Il précise que la commune s'engagerait à prendre en charge l'organisation et le financement de la restauration ainsi qu'une participation de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte d'accueillir le Tour de Bretagne Féminin le 15 juillet 2016 ainsi que la prise en charge des frais inhérents à cette journée.

INFORMATIONS

1) Mission Locale Centre Bretagne

Mission Locale Centre Bretagne Madame Laure LE MOIGNIC fait une présentation de la Mission Locale du centre Bretagne. C'est une association créée en 1991 dirigée par un conseil d'administration composé d'élus, de représentants des collectivités locales et territoriales, des services de l'Etat et des acteurs socio-économiques. Le président est monsieur Marc KERRIEN.

Les collectivités territoriales participent à hauteur de 1 € par habitant soit 15 % du budget global. L'équipe de la mission locale se compose de 21 salariés.

Les missions locales agissent sur plusieurs thématiques : emploi, formation, logement, santé, mobilité, handicap etc... Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire dans leur projet d'insertion professionnelle.

A titre indicatif, 11 Radenacois ont été suivis par la mission locale du centre Bretagne en 2014.

9) Convention de filière gériatrique

Ce bordereau sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

12) Divers

- Panneau d'affichage

Le conseil municipal confirme la couleur du panneau d'affichage extérieur identique aux ouvertures de la mairie.

- CAUE

Une information est donnée par monsieur le Maire sur le fonctionnement du CAUE et notamment de la suppression de 3 postes.

- Mini stadium

Monsieur Jean-Pierre LE ROCH, dans le cadre de la réserve parlementaire, a attribué une aide pour la réalisation du mini stadium de 10 000.00 €.

- Etablissement Public Foncier de Bretagne

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 05 courant avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne suite à la fermeture du dernier café-restaurant. Il a été suggéré de solliciter la CCI (Chambre de Commerce et Industrie) pour une nouvelle étude sur la viabilité d'un projet de commerce multi-services dans le cœur du bourg.

- Elagage

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour les travaux d'élagage.

- Travaux vitraux chapelle Saint-Fiacre

Le Conseil Départemental émet un avis défavorable à la demande de subvention au motif que les travaux sont inférieurs à 10 000 €.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 25 février à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Date de la convocation
12/02/2016

Date d'affichage
12/02/2016

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 12
Votants :

L'an 2016, le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. TARDIVEL Michel, M. DEDIEU Philippe, Mme GICQUEL Albertine, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme TATTEVIN Magali, Mme VERA Aurélie

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David, M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel

Excusée : Mme LE CALLONNEC Sylvie

Secrétaire de séance : Mme VERA Aurélie

Réf	2016_02_02		
VOTE		POUR	CONTRE
A la majorité		12	1
			ABSTENTIONS
			1

Objet de la délibération : Taux des contributions directes - Année 2016

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2016 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.34 %
 Foncier bâti : 16.77 %
 Foncier non bâti : 44.85 %

Réf	2016_02_03		
VOTE		POUR	CONTRE
A la majorité		12	0
			ABSTENTIONS
			2

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis

Le Conseil Municipal décide de verser, pour l'année 2016, à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de **58 199.14 €** au titre du contrat d'Association.

Réf	2016_02_04		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		14	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Subventions aux associations et participations 2016

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Chambre des métiers et de l'artisanat	75.00 €
- Bâtiment CFA Vannes	25.00 €
- La Truite Locminoise	50.00 €
- Amicale des donateurs de sang	55.00 €
- APEL - Ecole Saint-Louis	1 300.00 €
- Association Plein Air	55.00 €
- Association Sports Culture Loisirs	100.00 €
- La Vigilante	1 000.00 €
- A.C.C.A.	575.00 €
- Amicale des pêcheurs	475.00 €
- Anciens combattants	400.00 €

Participations :

- A.D.M.R.	1 356.00 €
- Association des Maires	303.10 €
- Comice de l'Oust et du Lié (0.38 € * 1020)	387.60 €
- Association Saint-Fiacre (0.50 € * 1020)	510.00 €

Réf	2016_02_05A		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		14	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rend compte de l'audition du 09 février 2016 des cinq cabinets de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg.

Sur proposition de la commission d'ouverture des plis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'Atelier ERSILIE de GUER pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg dont le forfait de rémunération pour la tranche ferme est de 12 000 € TTC.

Réf	2016_02_05B		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		14	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Soutien à l'investissement Public Local

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local mobilise une enveloppe nationale d'un milliard d'euros au bénéfice des projets portés par les communes et leurs groupements. Il est précisé que les travaux d'aménagement d'espaces publics sont éligibles à ce fonds de soutien aussi, la subvention pour ces travaux est sollicitée.

Réf	2016_02_06A			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun		0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais administratif transports scolaires Réguiny

La participation aux frais de gestion du transport scolaire de Réguiny est de 20.00 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016. Dix-huit élèves sont concernés par cette participation.

Réf	2015_02_06B			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun		0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux d'élagage

Il est rappelé à l'Assemblée les différentes informations données lors des conseils municipaux du 28 septembre 2015 et 29 octobre 2015 sur les travaux d'élagages envisagés sur le territoire communal.

La SARL A.E.T.A.S. de Pleugriffet a été retenue pour la réalisation de ces travaux d'élagage. Le coût horaire avec lamier est de 70.00 € H.T. et avec un télescopique de 45.00 € H.T.

Réf	2016_02_08			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		14	0	0

Objet de la délibération : Avis PLU de MOREAC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 18 décembre 2015 le conseil municipal de MOREAC a arrêté son projet du Plan Local d'Urbanisme et que conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet du Plan Local d'urbanisme de la commune de MOREAC.

Réf	2016_02_09			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		14	0	0

-7-

Objet de la délibération : Vœu pour l'agriculture

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de vœu pour l'agriculture.

Réf	2015_02_10A			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		14	0	0

Objet de la délibération : Travaux élagage : Facturation aux particuliers

Les travaux d'élagage sur l'ensemble du territoire qui seront réalisés par l'entreprise AETAS débiteront à partir du 16 mars 2016.

La facturation sera adressée aux propriétaires qui n'auront pas fait le nécessaire.

Réf	2016_02_10B			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		14	0	0

Objet de la délibération : Facturation dégâts des barrières rue Anne de Bretagne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les barrières en bois qui longent la rue Anne de Bretagne ont été endommagées et précise que l'auteur a été identifié et que les réparations lui seront facturées.

-7-

INFORMATIONS

7 – C.T.M.A.

Le contrat territorial en milieux aquatiques (CTMA) vise à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels. Monsieur le Maire informe l'assemblée des réalisations ainsi que les projets prévus sur la commune. Il est proposé que le CTMA puisse intervenir lors d'une réunion du conseil municipal.

10 - DIVERS

- Recensement

Sous réserve de la validité des chiffres de l'INSEE, le recensement de la population qui s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2016 dénombre 1057 habitants.

- Aménagement du bourg

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 09/02/2016 avec la madame Pascale PHILIPPE et monsieur J-M. HERVE de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur la possibilité d'une réouverture de bar sur la commune.

- Le Clos du Parc

L'acte de vente du lot 7 à Mr & Mme LE GUENNEC a été signé le 24 février 2016.

- Association Patriotique

Il est précisé que le drapeau tricolore est disponible en mairie à l'occasion d'un décès d'un ancien combattant et à toute personne qui en fait la demande.

- Zone d'activités de Vachegare

Un point est réalisé sur l'état d'avancement des travaux de la zone d'activités de Vachegare.

- La Vigilante

L'association sollicite la commune pour l'aménagement des locaux "anciens vestiaires".

- Le Clos du Parc

L'entretien de la haie est à prévoir.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 31 mars à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Recherche de photos



La commission information recherche des photos et documents anciens, des négatifs ou des diapositives qui pourraient contenir des clichés d'évènements passés dans les années 50, 60, 70, 80 ou plus anciens.

Les adresser à la mairie. D'avance, merci.

mairie.radenac@wanadoo.fr

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Le 29 février 2016 à VANNES James DERNANE, Kergal.

Le 17 mars 2016 à NOYAL-PONTIVY, Nolan LANGLÉE, Kergoff.

Le 26 mars 2016 à PLOERMEL, Calie URVOY, Les Barrières



DECES

Le 20 mars 2016 à NOYAL-PONTIVY, Thérèse RIO, 86 ans, 4, rue Jean Robic.

Le 9 avril 2016 à NOYAL-PONTIVY, Meziane BOURENNANE, 82 ans, 48, rue Anne de Bretagne.

AVIS DE MENTION DE DECES

Le 7 janvier 2016 à LABEGE (31), Rose-Marie DANET née le 17 novembre 1945 au bourg.

Le 11 mars 2016 à VANNES, Guy DANET né le 2 décembre 1937 à Kergal.

Le 14 mars 2016 à TREMUSSON (22), Julitta GUÉHENNEUX née le 23 février 1930 à Drénidan.

Le 31 mars 2016 à PONTIVY, Louis GARAUD, né le 8 juillet 1932 à Saint-Fiacre.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

M. Mme Gilbert BOULLÉ, 6, Kerdéhel : Bardage de pignons.

M. AUBRUCHET Nicolas, 21, Saint-Fiacre : modification de façade (pose de velux).

TERRAINS DISPONIBLES A LA VENTE

(Prix 15.00 € T.T.C. le m2)

Il reste le lot n° 8 à vendre dans le lotissement "Le Clos du Parc" d'une superficie de 714 m2

Rue de la Maladrie : les 3 lots sont toujours disponibles à la vente :

- Lot A et B : 850 m2
- Lot C : 729 m2 + parcelle attenante

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est à votre disposition à la Résidence pour personnes âgées, lotissement les pins.

Tél. : 02-97-22-42-30



TRAVAUX

PARC D'ACTIVITES DE VACHEGARD

Les travaux d'aménagement en cours seront terminés avant l'été.



ANCIENS VESTIAIRES DU STADE

Une équipe de bénévoles a entrepris les travaux de démolition afin d'y aménager une salle de réunion.



INFORMATIONS

Association Départementale ADALEA

L'Association ADALEA a ouvert un Point Santé sur PONTIVY. Ce service a pour objectif de favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies en menant des actions :

- D'information sur les droits de santé,
- D'accompagnement sur les démarches de soins,
- D'orientation vers les structures de soins ou la médecine de ville.

Une infirmière y assure une permanence le jeudi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 17 h.

L'accueil des personnes se fait avec ou sans rendez-vous.

Coordonnées :

9 rue Sénéchal de Kercado (proche du château des Rohan)

pointsante-cb@adalea.fr

07-68-08-52-07

www.adalea.fr



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, un concert de chants de marins avec la chorale Quai de l'Oust est organisé le samedi 24 septembre 2016 à la chapelle Saint-Fiacre à 20 h 30 et parallèlement un concours photos sur le patrimoine de RADENAC.

Voir affiche dernière page. Nous vous y invitons à y participer.

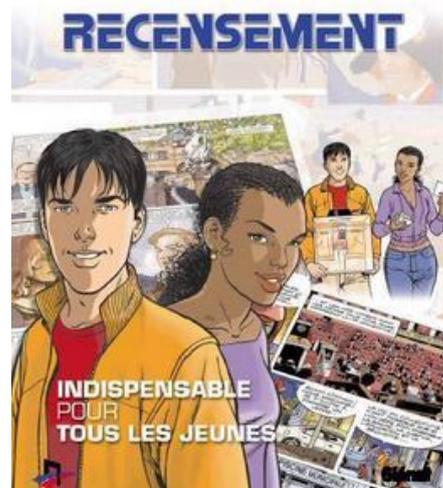


LE RECENSEMENT MILITAIRE

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a suspendu l'appel sous les drapeaux et a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français (les garçons et les filles).

Exemple : un jeune né le 15 avril 2000 ne peut se faire recenser qu'à partir du 15 avril 2016 et **EN AUCUN CAS AVANT CETTE DATE.**

- Lors de son recensement en mairie, une attestation lui sera remise et devra être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...)
- Le recensement permet d'effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). A l'issue de cette journée un certificat de participation est remis au jeune et est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...).
- Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales.



POLE EMPLOI

L'inscription à Pôle Emploi se fait désormais par internet.

Avant de commencer votre inscription en ligne, munissez-vous des documents suivants :

- - Votre carte de sécurité sociale,
- - Vos documents concernant votre parcours professionnel (attestation d'employeur, allocation d'activité non salariée, bulletins de salaire, arrêt maladie...),
- - Votre C.V.,
- - Votre relevé d'identité bancaire,
- - Vos codes de connexion à votre espace personnel si vous en avez un.

Première inscription :

Sur la page d'accueil de pole-emploi.fr, cliquez sur le lien "m'inscrire ou me réinscrire"

Déjà inscrit :

Sur la page d'accueil, cliquez sur le lien "accéder à mon espace et gérer mon dossier".

BON A SAVOIR

Si toutefois, vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez effectuer la même démarche auprès d'une agence Pôle emploi sur un poste en libre accès.

Un formulaire unique vous permet d'enregistrer votre demande d'inscription, votre demande d'allocations et de préparer l'entretien que vous aurez avec votre conseiller Pôle emploi.

Dès que vous aurez validé votre dossier en ligne, une convocation pour votre entretien d'inscription vous sera envoyée selon les délais postaux.

Précisions :

Si vous vous réinscrivez, un rendez-vous ne vous sera pas systématiquement proposé. Vous pouvez reprendre contact avec votre conseiller référent qui vous suivait précédemment. Pour cela, connectez-vous sur votre espace personnel et retrouvez son adresse mail dans la rubrique "mes échanges avec Pôle emploi".

La Mission Locale Centre Bretagne



*Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.
Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.*

▪ Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

▪ Une offre de service à destination des entreprises.

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...).



Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 18 à 25ans :
la Garantie -jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes

- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, il bénéficie d' :

- un accompagnement individuel et collectif par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles,
- une garantie de ressources via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 452,21 € en 2015.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour une durée maximale d'un an.

**S'adresser à la Mission Locale au : -02.97.25.38.35 (Pontivy)
-02.96.28.99.18 (Loudéac)**

Ça déborde ? Avez-vous écrasé vos emballages ?

Pourquoi faire ?

→ Gagner de la place dans votre sac jaune

- Pour économiser les sacs jaunes (ils sont certes gratuits pour les usagers, mais sont quand même achetés par Pontivy Communauté, donc par le contribuable)
- Pour éviter d'avoir à le sortir trop souvent

*1 sac jaune rempli d'emballages écrasés
équivalent à 3 sacs jaune remplis en vrac*

→ Gagner de la place dans le bac jaune de votre rue

- Pour éviter qu'il ne déborde
- Pour maintenir le service accessible à tous

Comment faire ?

→ les bouteilles plastiques :



→ Les briques alimentaires



→ Les cartons



→ Les boîtes de conserve



SOMMAIRE

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Situation

Rédaction :
FREDON Bretagne - 02 23 21 18 18

Source:
FREDON - FDGDON Pays de la Loire



FREDON Bretagne
ZA Bellevue
5 rue Antoine de Saint-Exupéry
35235 THORIGNÉ-FOUILLARD
Tél. 02 23 21 18 18
Fax 02 99 27 56 89
www.fredon-bretagne.com
fredon@fredon-bretagne.com



CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Attention début des processions des chenilles !

Le temps moins humide ainsi que des températures qui deviennent plus clémentes, favorisent la descente des chenilles processionnaires du pin.

Les descentes de chenilles se poursuivent et sont de plus en plus nombreuses, beaucoup de communes ont signalé leur présence. En effet, on observe ce phénomène principalement sur la moitié sud de la Bretagne.

C'est donc toute cette zone qui est maintenant susceptible de voir des chenilles chercher un endroit adéquate pour s'enfouir dans le sol.



Soyez vigilants pour les enfants, les adultes et les animaux.

Voici ci-dessous quelques conseils si vous ou votre animal de compagnie sont touchés par des chenilles urticantes :

Traitement pour l'Homme :

- Consulter votre ophtalmologiste pour les contacts avec les yeux ou votre médecin pour les problèmes sévères d'allergies respiratoires ou d'urtication.
- Penser à laver tous vos vêtements souillés à la machine à laver, en privilégiant une température élevée (> 60°C).
- Pendant les périodes critiques, ne pas laisser les enfants jouer sous des arbres infectés et rincer abondamment à l'eau vos espaces après des processions pour drainer les poils vers le sol ou les égouts.

Traitement pour les animaux :

- Consulter directement votre vétérinaire. Après manipulation de votre animal, veiller à laver vos vêtements souillés (selon les conseils précédents).

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

Pontivy Communauté renforce sa mission en matière de transports scolaires. Désormais, les collégiens et lycéens des établissements de Pontivy et Mûr-de-Bretagne effectuent leurs inscriptions auprès de Pontivy Communauté. Les élèves des établissements secondaires de Rohan continuent à s'inscrire auprès du syndicat intercommunal. Les élèves du primaire s'inscrivent toujours auprès des communes.

Fiches d'inscription

Les élèves déjà inscrits l'année dernière recevront courant mai, à domicile, la fiche de réinscription pré-remplie. Pour les élèves faisant leur entrée en 6^{ème} ou nouvellement inscrits dans un établissement secondaire de Pontivy et Mûr-de-Bretagne, les imprimés sont à retirer en mairie ou téléchargeables sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique Vivre ici – Transports.

Date limite et modalités de paiement

Dans tous les cas, la fiche d'inscription est à retourner remplie au siège de Pontivy Communauté au plus tard pour le vendredi 17 juin 2016. Il est conseillé de joindre avec la fiche d'inscription son règlement libellé par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le titre de transport sera retourné par envoi postal. Pour les familles qui souhaitent régler en espèces ou fin août, des permanences ont lieu dans les communes :

- Noyal-Pontivy, le jeudi 25 août de 15h à 18h
- Réguiny, le vendredi 26 août de 10h à 12h
- Rohan, le vendredi 26 août de 14h à 17h
- Cléguerec, le lundi 29 août de 9h à 12h

Ou au siège de Pontivy Communauté :

- le mercredi 6 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le samedi 27 août de 9h à 12h
- le lundi 29 août de 16h à 19h
- le mardi 30 août de 8h à 10h

ATTENTION : aucune inscription ne sera prise lors de ces permanences.

Informations pratiques et contacts

Toutes les informations (inscription, tarifs, circuits, horaires, dates de permanence...) sur www.pontivy-communaute.bzh rubriques Vivre ici – Transports. Pour contacter le service Transports : transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh



TRANSPORTS SCOLAIRES

TARIFS 2016 / 2017

(délibération des 16 et 17 décembre 2015)

SCOLAIRES subventionnés			
CATEGORIE DE TARIFS	année	1er trim.	2è et 3è trim.
1/2 Pensionnaires			
Tarif 1 - plein tarif	135 €	45 €	90 €
Tarif 1B - tarif réduit	107 €	45 €	62 €
Tarif 2 - hors secteur	165 €	55 €	110 €
Vannes Agglo	non communiqué à ce jour		
Internes			
Transports départementaux	75 €	33 € ⁽¹⁾	42 € ⁽²⁾
Duplicata carte de Transport Scolaire	10 €		

⁽¹⁾ 1^{er} trimestre ou 1^{er} paiement

⁽²⁾ en sus du 1^{er} trimestre, sinon : 54 € (33 € + 21 €)

OUVERTURE AU PUBLIC		
CATEGORIE	CATEGORIE 1 ⁽¹⁾	CATEGORIE 2 ⁽²⁾
billet à l'unité	1 €	2 €
billet 10 voyages	7,50 €	15 €
billet trimestriel	45 €	-
Abonnement mensuel	-	32 €
Abonnement annuel	-	320 €

⁽¹⁾ Catégorie 1 – à l'intérieur d'une même commune

⁽²⁾ Catégorie 2 – entre deux communes

Édité le 29 01 2016



ON M'A BLESSÉ

VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance. Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, je préviens mon médecin et je contacte le :

3646

Service 0,06 € / min
+ prix appel

ameli.fr

Benoît désormais de l'autre côté de l'objectif



Sous sa plume, durant des dizaines d'années, de nombreux événements ont été retranscrits dans les pages de l'hebdomadaire : La Gazette.

Benoît Le Breton a fait le choix de passer le relais de correspondant de presse locale.



C'est à présent Hervé Brédolèse ou Hervé Brédic (à la bretonne et plus simple à retenir) qui a la responsabilité de succéder à Benoît.



La passation symbolique entre les deux hommes.

Hervé indique :

Lorsque je suis arrivé en janvier 2010 à la Bottine, Benoît a été l'un des premiers à me souhaiter la bienvenue.

Il avait d'ailleurs fait un papier dans la gazette où il parlait de mon métier de dépanneur informatique à domicile. Je peux dire qu'il a contribué à me faire connaître.

Prendre la relève était extrêmement tentant, car l'activité regroupe des sujets que j'aime : La photo, l'écriture.

Pour mes premiers pas dans le monde de la presse écrite, je peux compter sur les conseils avisés de Benoît.

Merci donc à Papy gazette.

ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

L'assemblée générale de l'Amicale des pêcheurs s'est tenue le dimanche 7 février dans l'ancienne cantine, en présence des membres du conseil d'administration, du maire M. Bernard LE BRETON et du 1^{er} adjoint, M. David GICQUEL.

Les rapports moral et financier ont mis en relief le bon fonctionnement de l'association. Les co-présidents sont satisfaits de la saison 2015 en espérant que 2016 soit identique et remercient tous les membres de l'association pour leur travail ;

Le 1/3 sortant a été réélu. Les cartes sont en vente aux points de vente suivants :

- Tabac presse à REGUINY,
- Bar des sports chez Jacqueline à BIGNAN.



Henri PENVEN et Jérôme ALLAIN
Co-présidents

CLUB DES FOUGERES

L'assemblée générale a eu lieu le 22 février 2016, sous la présidence de M. Jean-Claude GUYOT et a débuté par un buffet. M. Hervé LE CAM, secrétaire a fait une rétrospective de l'année écoulée. Puis M. René VERBRUGGEN, trésorier a présenté le bilan financier. Les finances restent positives.

Les membres sortants du bureau ont été réélus.

A l'issue de la journée, le bureau s'est réuni pour reconstituer le bureau qui reste inchangé :

- Président : M. Jean-Claude GUYOT
- Vice-Président : M. Marcel LORENT
- Trésorier : M. René VERBRUGGEN
- Secrétaire : M. Hervé LE CAM
- Secrétaire adjoint : M. Michel COBIGO
- Membres : Mme Monique COBIGO, Mme Maryvonne GUYOT, Mme Louissette LORIC, M. et Mme BURGESS, M. Claude LE CORVIC et M. Guy LE PEN.

Contact du président : 02-97-60-43-30

M. Jean-Claude GUYOT

CENTRE DE LOISIRS "LES LOUSTICS DE SAINT-FIACRE"

La politique Enfance-Jeunesse des municipalités a pour objectif de mettre en œuvre des solutions d'accueil et d'animation adaptées aux besoins et attentes des jeunes et de leurs familles.

Des idées pour passer de bonnes vacances !

L'association Saint-Fiacre propose de nombreuses animations au centre de loisirs pour les jeunes de 3 à 11 ans, en partenariat avec les communes de PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY.

Dans un cadre éducatif et sécurisé, chaque enfant peut s'évader, s'amuser, découvrir des activités, partager de nouvelles expériences et se faire de nouveaux copains...

Trois formules sont proposées :

- Activités en C.L.S.H. à la demi-journée, journée, avec ou sans repas,
- Sorties demi-journée ou journée,
- Après-midi sport le vendredi

L'association intercommunale Saint-Fiacre met tout en œuvre pour que les plus jeunes d'entre nous passent des vacances animées et ludique dans un cadre pédagogique et rassurant pour les parents.



Les équipes d'encadrement sont composées de personnels diplômés.

Les accueils de loisirs sont déclarés à la Direction Départementale de la cohésion sociale en qualité d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs. Ils sont soumis à la réglementation du code de l'action sociale et des familles. Tous les locaux sont contrôlés par la commission de sécurité.

Pour plus de renseignements, contactez :

- Glen (directeur du mercredi) au 06-85-29-29-68 e-mail : sport@reguiny.com
- Yoann (directeur des vacances scolaires) au 06-83-66-03-65 e-mail : sport@reguiny.com
- Aurélie (inscription et facturation) au 06-47-76-34-67 e-mail : alshstfiacre@yahoo.fr

U.A.R.

Location de tables, bancs ou chapiteau pour vos fêtes.

Renseignements auprès de Mme Nicole BOULLE au 02-97-22-46-69



COMITE DES FETES

COURSE CYCLISTE JEAN ROBIC

Malgré un froid glacial en ce dimanche 28 février, le public était présent pour encourager les coureurs.



Monsieur le Maire et Madame Nelly CADIO, la présidente ont tenu à féliciter Adrien ROBIC du Bourg qui s'est finalement classé 29^{ème}.

A.C.C.A.

Samedi 5 mars après-midi, les bénévoles étaient nombreux en cuisine pour la préparation du traditionnel repas servi en soirée à près de 300 convives.



« Gravée dans le marbre sur l'autel de la république »

Par ces mots débute le discours du commandant de gendarmerie en retraite, Gérard FIORE. Evoquant ainsi la date du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie : Le 19 mars 1962

Elus et anciens combattants des communes de LANTILLAC, PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY sont réunis, place de l'Église, en ce dimanche 19 mars 2016 pour assister au dépôt de gerbe devant le monument aux morts. Il est 11 heures.



Le maire Bernard LE BRETON, à son tour, livre un discours dont les mots résonnent en écho aux anciens soldats présents. Dans leur regard, on devine des pensées sombres, des souvenirs qui retrouvent vie dans les méandres de leur mémoire. Des pages de manuels scolaires pour la plupart d'entre-nous... Une réalité, un quotidien pour ces hommes.

Le tambour et les cuivres de la fanfare marquent la fin du recueillement de la minute de silence en exécutant la sonnerie aux morts et l'hymne national.



Cette commémoration est un hommage à nos pères, à nos frères, aux vies perdues drapées sous la bannière tricolore pour laquelle ces militaires d'alors ont combattu.

C'était la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

A NOTER : Le drapeau tricolore est disponible en mairie à l'occasion du décès d'un ancien combattant à toute personne qui en fait la demande.

DES MOTS EN SOUVENIR DE TITOUNE

La journée du «printemps des poètes» célèbre la mémoire d'Albertine DAGAND.
Auteure du livre «Le Coq de Talhouët» et poétesse.



Inoubliable aux personnes qui l'ont côtoyée, une source d'inspiration pour amoureux du verbe et de la Bretagne. Titoune a laissé une empreinte littéraire et humaine que l'on pouvait ressentir lors de cette cérémonie à la bibliothèque municipale dimanche matin.

Lors de son discours le maire, Bernard LE BRETON a rappelé l'implication constante de Titoune au sein de la vie locale ainsi que sa curiosité permanente. Qu'il s'agisse de faune, de minéraux, d'arts, d'histoire ou d'astronomie, rien n'échappait à sa soif de connaissance.



La parole fut ensuite prise, entre autres, par Bernard DELAYE (Institut Culturel de Bretagne), Mamm SOAZ (conteuse) et Roland LEMAITRE (retraité et collègue d'Albertine à la Chambre de Commerce)

Chacun se souvenant avec émotion et anecdotes de celle qui fut une collègue, une amie et qui demeure sans aucun doute un phare, une voie à suivre.

La bibliothèque porte désormais le nom d'Albertine DAGAND. La plaque commémorative a été dévoilée par le maire à l'issue de la cérémonie.

Donnez leur des livres, vous leur donnerez des ailes

Ici, point n'est besoin de lancer un SOS "Petite bibliothèque cherche lecteurs pour se tenir compagnie" car, c'est pleins à craquer que les locaux retentissaient de propos joyeux, le 23 octobre, autour d'une rivière de livres où sont venus puiser, à leur gré, 30 enfants ou adolescents qui ont reçu, gracieusement, un livre de leur choix, en récompense de leur démarche personnelle de fréquentation régulière de la bibliothèque. Tout ceci a été vécu dans une ambiance de fête autour d'un jus de fruits et de

gâteaux. Alors en avant la lecture ! C'est le libre choix, dès le plus jeune âge.

"Etre informé... c'est être libre" a dit l'Economiste Alfred Sauvy rappelle Mme Dagand, responsable de la bibliothèque : **"C'est être libre, aussi, que de savoir s'échapper de la télé, qui nous tient un peu en esclavage, pour tenir compagnie à un livre. C'est être libre, aussi, que de s'accorder une petite pause, un dimanche matin, pour dialoguer en toute convivialité"**.

M. le maire a pu se joindre à tous à l'occasion de la mi-temps du "Temps des livres". **"Et c'est tant mieux si la petite main de Marion (2 ans), vous désigne comme heureux bénéficiaire d'un tirage au sort, d'un livre gratuit. (Bravo Annie Pichot, François Guillo, Philippe Allain). La "convivialité" n'est pas un mot très employé mais c'est un des plus généreux de la langue française. Il signifie : énergie, solidarité, paix avec soi-même et avec les autres. Alors... Vive la convivialité"**



Mme Dagand responsable de la bibliothèque municipale avec M. le maire, les adjoints, enfants et parents dans les livres

FAIRE UN BOUT DE CHEMIN ENSEMBLE

"Avec les autres, mets- toi sur le chemin,
Espère en des jours sereins,
Cherche à dialoguer dès le matin,
Le repli sur soi est malsain,
Il est source de pépins et de chagrins,
La communication est le plus court chemin,
Pour se faire de bons copains,
Ce n'est pas un travail de Bénédictin,
Que de sourire, ni, comme en bon samaritain
Que de savoir, à l'occasion, tendre la main."

LES CERISES

Dès qu'approche le temps des cerises, j'ai vive souvenance d'un oncle qui finit Capitaine et qui fit honneur à toute sa parenté. Il était plus gai qu'un chardonneret et trente-six fois moins fier qu'un simple sabotier. C'est dire !...

Dans l'histoire que je vous conte, j'étais jeune de jeune jeunesse et l'Oncle n'était pas encore Capitaine. Ayant considéré que la dose de sagesse dont est doté chaque poupon, dès qu'il sait parler, s'épanouir bellement en trois ou quatre années pour s'évaporer ensuite vite ! vite ! Il avait entrepris de faire de moi un petit gars bien réveillé.



Or, donc, un matin, il m'emmena à la foire de Locminé. Mes sabots sonnèrent de belle manière sur une faillie route caillouteuse jusqu'à ce qu'un fer à cheval vint se fourrer dessous.

- "Ramasse-le" conseilla l'Oncle.

Mais sourd j'étais. Voyant ce mauvais vouloir, l'Oncle dit :

- "Allez, fer, viens avec moi !"

Puis il s'en saisit et l'enfourna dans sa poche et le troqua chez le maréchal-ferrant contre une pochonnée de cerises. Et nous revoilà sur la route de Cassac à Moréac, bien gaillards ma foi ! Le soleil aussi d'ailleurs qui ne se gêna pas pour me priver de salive. L'Oncle, lui, ne souffrait point puisqu'il sifflait, oublieux d'une pochonnée de crises à bout de bras. Je chuchotai bien :

- "Cerises, venez avec moi" ...

Mais cerises ne bougeaient pas. Je priai bientôt "Notre-Dame de chez nous" de me ramener chez ma mère. Faut dire que j'étais jeune de jeune jeunesse...

C'est alors que, passant par une fente du pochon, une cerise tomba. Vous me voyez, vif comme l'éclair, la faisant trépasser. L'Oncle, lui, ne remarqua rien. Dès lors, je guettais la chute des cerises.

Lorsque nous parvînmes à la foire, elles étaient toutes venues avec moi. Dans l'instant, je feignis d'ignorer... et le pochon vide... et mon Oncle qui n'avait rien vu. Pardi ! je l'entends me dire :

- "En te baissant une fois pour ramasser le fer, tu aurais pu t'épargner de ployer l'échine vingt fois pour glaner des cerises... dans la poussière" ...

Ça m'a tellement impressionné dans le moment que j'en suis quasiment resté délicat de la cervelle....

Ce petit gars- là, c'était mon grand-père.

Il m'a transmis dans la mémoire, plein d'autres histoires.

Titoune

Concours de belote.... De la RAJ



Les membres de Radenac Association Jeunesse se sont réunis le samedi 12 mars pour leur traditionnel concours de belote. 26 équipes venues s'affronter pendant 4 parties. Chacune est repartie avec un lot.

Les 3 premières équipes à avoir remporté le concours sont, en première place : Les nuls, en second Jean-Paul et Estéban et enfin en troisième place : La Saint Clair.

La RAJ remercie toutes les personnes qui ont participé.

La chasse à l'œuf.... Le chocolat au rendez-vous.



Dimanche 27 mars s'est déroulée la chasse à l'œuf organisée par la RAJ (Radenac Association Jeunesse) à la Salle des fêtes entre 14h et 17h.

Les enfants de moins de 12 ans avaient pour mission de découvrir 6 œufs cachés tout le long du circuit. Les chasseurs en herbe ont été récompensés avec un savoureux sachet de chocolats.

« En fin de chasse, un tirage au sort a désigné le gagnant du maxi œuf de Pâques mis en jeu », précise Marion

ALLAIN, la dynamique présidente de l'association. La journée s'est conclue avec un bon goûter offert.

Des 75 participants c'est Ethan Le Corre qui a gagné le « maxi-œuf »



Ecole Saint-Louis

L'O.G.E.C.

Après un an de travaux les enfants ont pu réintégrer l'école



Il aura fallu attendre plus de 3 ans entre les premières esquisses et la finalité.

Au travers de ce projet les membres de l'OGEC avaient à la fois le souci de répondre aux nouveaux besoins de l'école et des enseignantes et aux attentes nombreuses des parents qui pensent que l'école doit être celle de la réussite. Aussi ont-ils souhaité créer pour les enfants un lieu d'accueil confortable, convivial, ouvert, lumineux qui donne envie de venir et d'apprendre.

Les membres de l'OGEC et de l'APEL les institutrices et les enfants seront ravis de présenter l'Ecole Saint-Louis de RADENAC lors de l'inauguration fixée au **Samedi 28 Mai 2016**.

Ils remercient dès à présent l'AEP, les bénévoles, les parents, les entreprises, la municipalité et surtout les donateurs pour leur générosité.

Nouveau bureau

Président : M. LE BRIS Gaël

Trésorier : Mme ALOCHE Virginie

Trésorier adjoint : M. LECUYER Olivier

Secrétaire : M. LE BIHAN Jean-Marc

Membres : M. DEDIEU Philippe et M. VERA Anthony

L'association a enregistré l'arrivée de M. LECUYER Olivier. Les personnes désireuses d'intégrer l'association peuvent se faire connaître auprès de la directrice de l'école ou des membres de L'O.G.E.C.

Kermesse : Dimanche 19 juin 2016

L'A.P.E.L.



L'association des parents d'élèves tient à remercier chaleureusement l'ensemble des familles, la municipalité et les habitants de RADENAC pour leur participation active dans chacune des manifestations et diverses ventes réalisées tout au long de l'année. 524 brioches vendues en février et pas moins de 100 personnes se sont réunies pour l'opération petit-déjeuner (présence de magiciens bénévoles qui ont offert aux enfants des sculptures sur ballons)



Le carnaval

Les enfants ont défilé dans les rues de la commune, le vendredi 26 février, déguisés sur le thème « de la campagne à la ville » après avoir dégusté quelques petites friandises à la mairie, les enfants se sont rendus à la salle des lutins pour danser et se régaler de gâteaux et de crêpes confectionnés par les parents d'élèves et les enseignantes.

Afin que l'A.P.E.L. puisse renouveler son bureau et poursuivre les manifestations mises en place, nous accueillons avec plaisir et dans la bonne humeur, les nouvelles idées mais aussi et surtout les bénévoles.

De nouveaux moyens de communication sont mis en place pour favoriser et faciliter les contacts entre les familles et l'A.P.E.L. Une adresse mail: apel.radenac@gmail.com est déjà utilisable et un blog est en cours de création

Rappel : la collecte de papiers, bouchons et gourdes type pom'pote ou dessert lacté continue tous les 3èmes samedis de chaque mois. RDV le samedi 16 Avril de 10h à 11h30 à l'école.

Y aurait-il un futur prix Nobel dans la salle ?



Lors de cette première rencontre de réseau, baptisée "Petits chercheurs", ce sont 131 enfants des écoles catholiques de RADENAC, RÉGUINY, CRÉDIN et ROHAN qui se réunissent le 1^e avril dans la salle des fêtes.

L'objectif des bambins : rien de moins que de lever le voile sur les mystères de l'air (atmosphérique) et de son comportement au travers de ce rendez-vous scientifique.

Les élèves de la maternelle au CE2, démonstrations à l'appui, échangent sur leur travail effectué au préalable en classe en évoluant à tour de rôle sur plusieurs ateliers :

Un "atelier défi" les écoliers y présentent leur solution pour ralentir la chute d'un personnage en plastique ou encore leur méthode pour déplacer un objet le plus rapidement possible sur une distance de deux mètres.

Un "atelier question" dans lequel on débat méthodiquement autour d'une interrogation commune : qu'est-ce qui permet à un avion en papier de voler le plus longtemps ? Est-ce sa matière, sa forme, sa taille, sa masse ?

Un "atelier expériences" pour mettre à l'épreuve les connaissances acquises.

Espérons qu'il y ait d'autres éditions dans l'avenir, confient Thiphaine GRANDVALET et Mathilde ROUSSEL, deux des enseignantes ayant participé à cet ambitieux projet.



BIBLIOTHEQUE AUTREFOIS



AUJOURD'HUI



<h1>RADENAC</h1> <p>1er MAI 2016</p> <h2>VIDE-GRENIERS</h2> <p>De 8H30 à 18H00</p> <p>SALLE DES FETES</p>  <p>Entrée gratuite Restauration sur place</p> <p>Emplacement intérieur ou extérieur (non couvert) : 3€ le ml avec table et 2€ le ml sans table</p> <p>Renseignements/Inscriptions : 06 86 76 32 19</p> <p>Organisé par le COMITE DES FETES de RADENAC</p>	<h1>RADENAC (56)</h1> <p>DIMANCHE 1er MAI 2016</p> <h2>4ème Randonnée Pédestre du Muguet</h2>  <p>Inscriptions sur place : 3€ A partir de 7H30 à la salle des fêtes Ouverture des circuits de 8H00 à 10H30</p> <p>3 circuits : 10-13-15 kms</p> <p>Café offert aux participants avant le départ, ravitaillements sur circuit, sandwich et boisson offert à l'arrivée.</p> <p>Renseignements : 06 86 76 32 19</p> <p>Organisée par le Comité des Fêtes de RADENAC</p> <p><small>Imprimée par nos soins</small></p>
--	---



Conservatoire de musique et de danse
Pontivy Communauté

Fest Noz

Département Musique traditionnelle

Vendredi 17 juin 2016, 19h
Chapelle St-Fiacre Radenac

Gratuit
Renseignements au 02 97 25 00 49

Le Conservatoire de musique et de danse est un équipement de Pontivy Communauté. Avec le soutien du Conseil départemental du Morbihan

CONCOURS PHOTO
J'❤ ma commune et son patrimoine



Capturez un ou plusieurs cliché(s)
 du patrimoine de RADENAC
 (Patrimoine architectural, religieux, naturel,
 archéologique, ...)

Déposez à la mairie votre ou vos photo(s) format 10x15
 (maximum 10 photos par candidat) sous enveloppe
 accompagnée(s) du bulletin ci-joint pour le 17 septembre
 dernier délai.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Tel :
 Age :



Résultats le 24 septembre à la chapelle St Fiacre à l'issue du concert « chants de marins ».
 Plusieurs lots à gagner

Organisé par la Mairie de Radenac

RADENAC

Samedi 24 septembre 2016

JOURNEE DU PATRIMOINE



CONCERT « CHANTS DE MARINS »

Chapelle Saint Fiacre – 20h30

Animé par la chorale Quai de l'oust

GRATUIT

Et **CONCOURS Photos**

Organisation : Mairie de RADENAC

CALENDRIER DES FETES

MAI			
Dimanche	1	Randonnée pédestre + vide grenier	Comité des fêtes
Dimanche	8	Concours de pêche à Kermacui	Amicale des pêcheurs
Mardi	10	LOTO cantonal	Club des fougères
Dimanche	22	Concours de pêche à Quillian	A.C.C.A.
Samedi	28	Assemblée générale	Vigilante
Samedi	28	Zumba	
JUIN			
Dimanche	5	Assemblée générale	A.C.C.A.
Dimanche	12	Tournoi de football	Vigilante
Vendredi	17	Fête de la musique	Pontivy Communautés
Dimanche	19	Kermesse	Ecole St-Louis
JUILLET			
Samedi	9	Concours de pêche + boules	Amicale des pêcheurs
Vendredi	15	Tour de Bretagne Féminin	
Samedi	30	Concours de boules + palets	Vigilante
AOUT			
Samedi	20	Ball trap	A.C.C.A.
Dimanche	21	Ball trap	A.C.C.A.
Dimanche	28	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Judi	15	LOTO cantonal	Club des fougères
Samedi	24	Journée du patrimoine	Municipalité